

CONDITIONS GÉNÉRALES 2026

PRESTATIONS

La prestation de pet-sitting « Le Clan Des Pattes » est assurée par Monsieur Maël EUGENE, domicilié au 15 A chemin des Pioches, 41350 Vineuil, enregistré sous le n° SIRET 945 391 118 00011.

Le pet-sitter est titulaire de l'Attestation de Connaissances des Animaux d'Espèces Domestiques (ACACED n°2026/ea1f-5eb4) ainsi que d'une autorisation de Transport d'Animaux Vivants (TAV), lui permettant de transporter l'animal du client dans son véhicule dans un cadre professionnel.

- **Pré-visite** : une pré-visite est obligatoire pour tout nouveau client (10,00 €, facturés le jour de celle-ci). Elle permet de faire connaissance, de présenter l'animal et de définir ensemble les modalités de garde.
- **Visites à domicile** : la prestation comprend la vérification de l'eau et de la nourriture, le nettoyage des gamelles, le nettoyage de la litière pour les chats, la sortie dans le jardin ou le lieu habituel pour les besoins des chiens, le brossage (si l'animal l'accepte), ainsi que des moments de jeux et de câlins. La durée moyenne d'une visite est d'environ 1 heure.
- **Promenades chiens** : la prestation comprend 1h00 de promenade individuelle. Le pet-sitter ne peut promener qu'un seul chien à la fois. Cette prestation ne comprend pas le nourrissage de votre animal, pour cela il vous faut ajouter une visite.
- **Garde à domicile** : la prestation comprend une présence 24h/24 au domicile du client, incluant l'ensemble des services décrits dans les visites à domicile.
- Le pet-sitter prend en charge les animaux nécessitant un traitement oral ou local, uniquement sur présentation d'une ordonnance vétérinaire en cours de validité. Aucun traitement ne sera administré sans ordonnance.
- Un envoi de nouvelles (photos, messages) peut être proposé à la demande du propriétaire via WhatsApp, Messenger ou e-mail.
- Les promenades en extérieur sont proposées en option (voir tarifs en vigueur).
- Le pet-sitter peut, dans la limite du temps imparti et du raisonnable, ouvrir ou fermer les volets, ramasser le courrier et arroser les plantes.

- En cas d'urgence, le pet-sitter s'engage à informer le propriétaire dans les meilleurs délais et à conduire l'animal chez le vétérinaire habituel ou le vétérinaire de garde. Le propriétaire s'engage à régler directement les frais vétérinaires et à indemniser le pet-sitter pour le transport et le temps d'attente à hauteur d'un forfait de 40 €.
- Le pet-sitter se réserve le droit de refuser toute prestation pour un animal en mauvaise santé nécessitant des soins lourds ou incompatibles avec le service proposé. Aucun animal atteint d'une maladie contagieuse ne sera accepté.
- Le pet-sitter décline toute responsabilité en cas de décès naturel de l'animal durant la prestation, ainsi qu'en cas de disparition d'un animal ayant accès à l'extérieur ou si une tierce personne intervient durant la période de garde.
- Le pet-sitter n'accepte pas les chiens de catégorie 1 et 2.

OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire s'engage à :

- Fournir le carnet de santé attestant que l'animal est identifié (puce électronique ou tatouage).
- Signaler tout problème de santé, comportemental ou alimentaire avant le début de la prestation.
- Aucun animal présentant un comportement agressif ne sera accepté.
- Mettre à disposition :
 - La nourriture nécessaire pour toute la durée de la prestation, augmentée de 2 jours de sécurité.
 - Une caisse de transport adaptée et fonctionnelle en cas de déplacement chez le vétérinaire.
 - Pour les chats : un bac à litière, de la litière propre et le matériel nécessaire à son entretien.
 - Tout le matériel utile au confort de l'animal : panier, brosse, jouets, laisse, collier, etc.
 - Un double des clés et les codes d'accès nécessaires. Les clés seront récupérées avant le départ et restituées au retour.

En cas de système d'alarme, le propriétaire s'engage à le désactiver ou à fournir les codes nécessaires.

- Remplir une fiche de renseignements complète et signer le contrat de réservation ainsi que les présentes conditions générales avant toute prestation.

TARIFS ET RÉSERVATION

- Les tarifs sont indiqués dans le contrat de réservation et varient selon la prestation choisie.
- Les paiements sont acceptés par chèque, virement bancaire ou espèces.
- La réservation est validée uniquement après :
 - Accord du pet-sitter,
 - Signature du contrat de réservation et des conditions générales,
 - Versement d'un acompte de 30 %, encaissable immédiatement et non remboursable en cas d'annulation.
- Le solde est à régler à la fin de la prestation.
- Toute annulation partielle ou totale doit être signalée au minimum 15 jours avant le début de la prestation. Passé ce délai, la totalité de la prestation pourra être facturée.

RESPONSABILITÉS ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- **Droit à l'image :** dans le cadre de la prestation, le pet-sitter peut être amené à prendre des photographies ou vidéos de l'animal à des fins d'information du propriétaire. Sauf opposition écrite du propriétaire, celui-ci autorise le pet-sitter à utiliser ces images de l'animal, sans mention du nom du propriétaire ni de l'adresse, à des fins de communication et de promotion de l'activité (site internet, réseaux sociaux, supports de communication). Cette autorisation est valable pour une durée indéterminée et peut être retirée à tout moment par demande écrite du propriétaire.
- **Retard et retour anticipé :** tout retard ou retour anticipé du propriétaire doit être signalé au pet-sitter dans les meilleurs délais. En cas de retour anticipé, aucune réduction ou remboursement ne pourra être exigé pour les prestations non effectuées. En cas de prolongation de l'absence, les prestations supplémentaires seront réalisées sous réserve de disponibilité du pet-sitter et feront l'objet d'une facturation complémentaire selon les tarifs en vigueur. À défaut d'information, le pet-sitter ne pourra être tenu responsable de toute conséquence liée à l'absence ou au retour du propriétaire.
- **Force majeure :** la responsabilité du pet-sitter ne saurait être engagée en cas d'inexécution totale ou partielle de la prestation due à un événement de force majeure, tel

que notamment : accident, maladie, hospitalisation, conditions météorologiques exceptionnelles, catastrophe naturelle, grève, panne de véhicule ou toute autre circonstance indépendante de sa volonté. Dans ce cas, le pet-sitter s'engage à informer le propriétaire dans les meilleurs délais et à rechercher, dans la mesure du possible, une solution alternative.

- **Responsabilité en cas de dégâts au domicile** : le pet-sitter s'engage à respecter le domicile du propriétaire et à en assurer une utilisation normale et prudente durant la prestation.

Toutefois, le pet-sitter ne pourra être tenu responsable :

- o Des dégradations ou dommages causés par l'animal lui-même (griffures, morsures, objets cassés, salissures, etc.)
- o Des incidents liés à l'état du logement ou des équipements mis à disposition (pannes électriques, fuites d'eau, dysfonctionnements divers)
- o Des vols ou dégradations commis par un tiers pendant la période de garde.

Le propriétaire s'engage à informer le pet-sitter de tout élément présentant un risque particulier (objet fragile, installation défectueuse, consignes spécifiques).

- **Méiateur de la consommation** : Si vous n'êtes pas parvenu à résoudre votre litige après nous avoir adressé une réclamation écrite (courrier ou courriel), datée, rappelant les circonstances qui ont donné lieu au différend et ce que vous réclamez, vous pourrez saisir le médiateur de la consommation - désigné ci-dessous - si vous avez reçu une réponse écrite négative de notre part ou si vous n'avez pas reçu de réponse deux mois après l'envoi de votre réclamation.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est Médiation Consommation Développement.

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : www.medconsodev.eu ou par voie postale en écrivant à :

Méiateur Consommation Développement
C/O Centre d'Affaires Stéphanois SAS
Immeuble l'horizon - esplanade de France
3 rue J. Constant Milleret - 42 000 Saint-Etienne



Maël EUGENE s'engage à tout mettre en œuvre pour le confort et le bien être votre petit protégé en votre absence et lui apporter toute son attention.

Fait en double exemplaire à le/...../.....

<p>J'ai lu et accepté les conditions générales 2026 décrites ci-dessus sans réserve.</p> <p>Signature du propriétaire</p> <p><i>(Faire précéder la mention « lu et approuvé »)</i></p>	<p>Signature du Pet Sitter</p>
---	---------------------------------------